

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 25 JUIN 2018

POINT N° 4. DE L'ORDRE DU JOUR

Délibération n° 2018 / 32

Objet : Suivi du "fonds SRU/ EPF" - liste éligible et orientations complémentaires

Vu les dispositions du Code de l'urbanisme et notamment les articles L.321-1 à L.321-13,

Vu les dispositions de l'article L.302-7 du Code de la construction et de l'habitation,

Vu le décret n°2016-1386 du 12 octobre 2016 modifiant le décret n° n°2001-1234 du 20 Décembre 2001 portant création de l'Etablissement Public Foncier Provence – Alpes - Côte d'Azur »

Vu les délibérations n°2009-48 et n°2011-41 du Conseil d'Administration des 30 novembre 2009 et 6 octobre 2011 approuvant le Programme Pluriannuel d'Interventions pour la période 2010-2015 et la délibération n°2015-43 du Conseil d'Administration du 20 juillet 2015 approuvant le Programme Pluriannuel d'Interventions pour la période 2016-2020,

Vu la délibération n°2015-54 du Conseil d'Administration du 16 novembre 2015 actualisant le règlement intérieur de l'Etablissement Public Foncier de Provence – Alpes - Côte d'Azur,

Vu la loi n° 2013-61 du 18 janvier 2013 relative à la mobilisation en faveur du logement et au renforcement des obligations de production de logement

Vu la délibération n° 2013-57 du Conseil d'Administration du 28 novembre 2013

Vu la délibération n° 2014-3 du Conseil d'Administration du 6 mars 2014

Vu la délibération n° 2014-17 du Conseil d'Administration du 19 juin 2014

Vu les délibérations n° 2015- 55 & 58 du Conseil d'Administration du 16 novembre 2015

Vu le rapport de la Directrice Générale de l'Etablissement Public Foncier de Provence – Alpes - Côte d'Azur relatif au dossier cité en objet,

**Le Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Foncier,
sur proposition du Président**

Approuve l'évolution nécessaire des Fonds SRU pour deux opérations en cours : sur Cannes (Escarras) : + 40K€ et St Mitre les Remparts (Moulin Rout) + 60K€, soit au total + **100 K€**, permettant d'en permettre la sortie.

Approuve l'inscription sur la liste des opérations bénéficiaires des Fonds des 7 opérations détaillées au tableau en annexe 1
Ces opérations présentent les critères de l'affectation des Fonds SRU/EPF pour un montant de **2 029K€**, permettant la réalisation de 195 logements locatifs sociaux (10,4 K€/LLS) sur un total de 315 logements, soit 62% LLS.

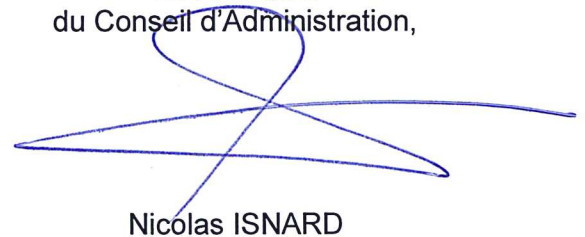
Autorise Madame la Directrice Générale de l'Etablissement Public Foncier de Provence Alpes Côte d'Azur, sur la base détaillée dans le rapport de la liste des opérations retenues et des évolutions des programmes en cours, à procéder au versement des « fonds SRU/EPF » par la signature des dépréciations de stock correspondantes et ce, en intégrant les ajustements des dossiers : évolutions des programmes (nombre et pourcentage de LLS), des coûts et des calendriers..

La Directrice Générale
de l'EPF PACA,



Claude BERTOLINO

Le Président
du Conseil d'Administration,



Nicolas ISNARD

Le Préfet de Région,

02 JUN. 2018

Pour le préfet,
Le secrétaire général pour les affaires régionales



Thierry QUEFFELEC